



# Plan départemental d'amélioration du service au public en milieu rural



**Yvelines**  
Le Département

yvelines.fr







## **Les vastes territoires ruraux de notre département sont un capital précieux.**

Le dire c'est bien, répondre concrètement à une forme de désespérance de nos populations rurales c'est mieux. Il nous fallait comprendre pour agir. Fin 2015, nous avons commencé par écouter les hommes et les femmes de ces territoires dans le cadre des Assises de la Ruralité pour identifier leurs attentes et leurs enjeux, notamment en termes de services publics.

Le débat fut fructueux et aujourd'hui, je suis fier de poursuivre le plan d'actions engagé, dès l'année dernière, répondant aux priorités de la ruralité tout en s'intégrant parfaitement dans le projet de rapprochement des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

**Pierre BÉDIER,**  
Président du Conseil Départemental des Yvelines



## **La ruralité est une chance pour les Yvelines !**

Elle doit se sentir pleinement prise en compte, notamment en matière de service au public et de solidarité territoriale.

Mettre en place des politiques en faveur d'une ruralité vivante est ainsi une évidence et une exigence. La proximité et l'humain sont essentiels pour assurer un développement harmonieux du territoire !

**Gérard LARCHER,**  
Président du Sénat,  
Sénateur des Yvelines



## Introduction

Avec une superficie de 2284 km<sup>2</sup>, le département des Yvelines conserve, malgré sa proximité avec Paris, une dimension profondément rurale et forestière. Faiblement peuplées, mais très vastes, ses zones rurales n'échappent pas au sentiment de délaissement qui frappe l'ensemble des campagnes françaises.

De fait, le repli de nombreux services publics, la rationalisation des réseaux des grands opérateurs publics ou privés, la désertification médicale et commerciale sont des réalités. Les communes rurales et leurs intercommunalités, souvent de petite taille, ne sont pas en mesure de lutter seules contre cette tendance profonde. Le Conseil départemental des Yvelines, en charge de la solidarité territoriale, a décidé de s'engager plus fortement encore à leurs côtés afin de maintenir pour les populations de ces zones moins denses, qui participent à l'équilibre et à l'attractivité de notre territoire, un niveau de services au public acceptable.

C'est l'objet du Plan départemental d'amélioration du service au public en milieu rural qui vient compléter les dispositifs existants d'aide aux communes et aux zones moins denses.

## LES ASSISES DE LA RURALITÉ : une démarche inédite

Pendant 5 mois (oct 2015 à fev 2016), le Conseil départemental a engagé une démarche d'écoute et de dialogue avec les résidents des territoires concernés, par le biais de 30 réunions. 2 000 personnes y ont participé et 500 contributions ont été formulées par les habitants et les acteurs ruraux. Tous les sujets ont été abordés : haut débit, lien social, accès aux soins, services de proximité...

C'est une réflexion collective et profonde, sur l'identité rurale des Yvelines et les enjeux d'avenir pour la ruralité, qui a ainsi été menée.



Plus d'infos sur : [yvelines.fr/assises-ruralité](http://yvelines.fr/assises-ruralite)



## Le Département engagé auprès des agriculteurs



- **Subventionnement des projets d'investissements** des entreprises agricoles, en lien avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture, pour contribuer à maintenir une agriculture compétitive et de qualité.
- **Soutien aux agriculteurs** (culture de blés) engagés dans une démarche écoresponsable pour diminuer de 30% l'utilisation de produits phytosanitaires.
- **Aide aux projets structurants** sur le territoire yvelinois ou sur une filière de production particulière (ex : valorisation de produits locaux).
- **Soutien aux organismes agricoles** (Chambre d'Agriculture ; Maison de l'élevage d'Île-de-France ; association « Point info installation » ; groupement régional de défense sanitaire d'Île-de-France).



### À savoir !

Entre 2014 et 2016, le Territoire d'Action Départementale Centre Yvelines est celui qui a bénéficié le plus d'investissements par habitant : 254€/hab, pour soutenir notamment les mobilités (déviation St-Nom-la-Bretèche et de Richebourg), assurer la gestion du patrimoine hydraulique, rénover les collèges d'Orgerus et de Jouars-Pontchartrain et bénéficier des contrats de territoires.

## Le Département, partenaire des communes rurales



- Mise en place d'un **fonds de soutien d'urgence** aux communes rurales doté d'une enveloppe de 1 M€. En juillet 2016, l'assemblée départementale a décidé de doubler le montant de ce fonds qui doit permettre aux communes de mener les travaux d'investissement d'urgence liés aux conséquences des inondations.



- Création en mai 2014, de l'**agence départementale Ingénieur'Y**, pour accompagner dans leurs projets, les EPCI rurales et les communes de moins de 2 000 habitants.



- **Soutien aux communes** de moins de 2 000 habitants par le contrat rural destiné à financer les travaux de création, d'extension et de rénovation d'équipements et d'espaces publics.



# 1. Renforcer le service public départemental en milieu rural **pour plus de proximité**

## **Regrouper à Rambouillet l'action territoriale rurale**

Le regroupement à Rambouillet des deux Territoires d'Action Départementale Centre-Yvelines et Sud-Yvelines permettra d'accroître l'efficacité de l'organisation et de l'encadrement. Pour tenir compte de la taille du territoire à couvrir par le service, les effectifs cumulés de ces deux territoires seront augmentés de 15% dès 2018. Cette augmentation permettra notamment le maintien d'une présence forte des services départementaux dans le centre et le nord du département.

## **Développer un service public départemental itinérant**

Fort du succès auprès des communes et du public du bus PMI mis en service en 2016, un second bus sera déployé début 2018 afin de mieux couvrir le territoire rural.

Sur le même principe, un « Job Bus » sera également créé afin de rapprocher les

services d'insertion des populations cibles, qui connaissent souvent des difficultés de transports pénalisantes pour l'accès à l'emploi.

## **Implanter l'agence Ingénieur'Y au plus près du terrain**

Ingénieur'Y est, par la capacité d'assistance technique qu'elle possède, un instrument essentiel de l'action du département en zone moins dense. Son implantation à Rambouillet facilitera cette coordination et l'efficacité de ses interventions de proximité.

Parallèlement, dans le cadre du contrat de territoire, le Département proposera à la Communauté Urbaine de Grand Paris Seine et Oise de cofinancer une antenne d'Ingénieur'Y en Seine Aval afin de suivre, au plus près, les besoins des communes rurales de cette intercommunalité.

En 2018, le Département doublera la subvention accordée à Ingénieur'Y, soit environ 500 000 €.



## 2. Accroître la **solidarité territoriale**

### Assurer le déploiement de la fibre optique avant 2020

Conformément au Schéma Départemental d'Aménagement Numérique, les 158 communes yvelinoises relevant de la compétence du département seront toutes équipées en réseaux de fibres optiques à très haut débit avant 2020. Cette infrastructure, qui permettra de desservir 109 000 foyers et entreprises, sera développée sans qu'aucune contribution financière ne soit demandée aux communes et aux intercommunalités rurales. Elles pourront ainsi concentrer leurs moyens sur le développement des usages numériques (numérique scolaire, vidéosurveillance, etc.).

### Lutter contre la désertification médicale

Dès le 30 juin 2017, l'assemblée départementale adoptera un plan d'aide au développement des maisons de santé dans les zones rurales souffrant d'une carence de présence médicale. Sélectionnées dans le cadre d'appels à projets, associant communes et intercommunalités, ces maisons pourront bénéficier d'une prise en charge totale de l'investissement immobilier et, sur

les trois premières années, d'un accompagnement pour le financement de leur secrétariat médical.

Par ailleurs, afin d'encourager l'implantation de jeunes médecins dans les Yvelines, un dispositif d'aide financière pendant leurs études, couplé à un engagement de service sur le département d'une durée au moins équivalente, sera mis en place.

Un dispositif visant à développer les capacités d'accueil de médecins stagiaires par les médecins libéraux est également créé, en partenariat avec la faculté de médecine de Versailles Saint-Quentin.



**157** communes rurales de moins de 2 000 habitants

soit **61%** des communes du département

et **58%** de la surface totale du département

## 2. Accroître la **solidarité territoriale**

### Investir pour l'égalité des chances dans l'éducation

Avant la fin du mandat, 100 M€ seront engagés dans des opérations de construction, reconstruction et réhabilitation des collèges situés en zone rurale. Cet investissement correspond à la construction ou reconstruction de trois collèges et à la réhabilitation-restructuration de trois autres.

Cet effort exceptionnel constitue un investissement de 500€ par habitant des zones rurales.

### Renforcer l'aide à la restauration du patrimoine

De nombreuses petites communes bénéficient d'un patrimoine historique immobilier ou mobilier dont la restauration dépasse leurs capacités financières très limitées. Déjà engagé sur ce thème auprès du bloc communal, le Département a décidé de renforcer son action, en particulier pour compenser la disparition annoncée de la réserve parlementaire dont c'était l'une des principales utilisations.

Les crédits affectés à cette action dans les communes de moins de 25 000 habitants seront triplés dès 2018. Les agents du Département chargés de cette mission



seront affectés à l'agence Ingénieur'Y afin de renforcer son expertise et de développer une politique préventive qui nécessite une plus grande proximité.

### Créer un dispositif d'insertion puissant au service des travaux communaux

De nombreuses communes rurales sont quasiment dépourvues de personnel communal et le recours aux emplois d'insertion reste, pour ces communes, complexe. Le Département demandera à l'agence d'insertion Activit'Y et à l'agence Ingénieur'Y de développer, sous l'égide de cette dernière, un dispositif d'activité d'insertion afin de mutualiser la réponse aux besoins de ces communes.

Ce dispositif prendra en charge le recrutement des publics en insertion, la gestion de leur formation et de leur encadrement. Il permettra de répondre en souplesse, de façon adéquate et à un coût moindre, aux besoins des petites communes pour la réalisation de travaux d'intérêt communal, quelle qu'en soit la nature.



**40%** de la superficie est composée d'espaces agricoles

Soit **43 %** de la surface agricole de l'ouest de l'Île-de-France

## 2. Accroître la **solidarité territoriale**

### Développer des services au public dans les gares rurales

Dans le cadre de sa politique de diversification de l'offre de transport, le Département interviendra dans le développement de parcs multimodaux notamment sur les gares de Bonnières-sur-Seine, Bréval, Montfort l'Amaury-Méré, Gazeran et S<sup>t</sup>-Rémy-lès-Chevreuse. Cette action vise à augmenter les capacités de stationnement sur ces gares, tout en diminuant son coût pour l'utilisateur. En outre, ces pôles multimodaux accueilleront, en fonction des besoins exprimés par les communes, des services au public : halte-garderie, espace de co-working, aires de mobilité intermodale, etc.



Gare de Montfort-l'Amaury-Méré - ©Christophe Ducamp - Flickr

### Expérimenter un fonds habitat rural pour accompagner les projets fonciers

Les recettes de fonctionnement des communes rurales sont souvent très faibles et de ce fait, durement affectées par la baisse des dotations de l'État. Le projet du Gouvernement de supprimer la taxe d'habitation va encore renforcer cette paupérisation du tissu.

En partenariat avec le fond AFDEY et Ingénier'Y, le Département expérimentera, dans le cadre de microprojets, un dispositif visant à doter les petites communes de revenus fonciers, par l'acquisition de bâtiments présentant un intérêt architectural, en vue de leur transformation en logements locatifs. Le remboursement de l'aide départementale au financement de ces opérations sera étalé sur une période de trente ans, afin de permettre aux communes de disposer rapidement d'un revenu supplémentaire.

Trois projets expérimentaux seront réalisés en 2017-2018 afin de tester la pertinence du dispositif et son efficacité.



**952** exploitations agricoles (94 ha de surface moyenne par exploitation)



**83%** de la production agricole : céréales et oléoprotéagineux



**2 000** emplois générés par l'agriculture yvelinoise



### **3. Maintenir la ruralité au cœur de l'assemblée départementale dans le cadre du rapprochement **Yvelines, Hauts-de-Seine.****

Le rapprochement entre les deux départements des Yvelines et des Hauts de Seine créera une collectivité puissante mieux à même de faire jouer la nécessaire solidarité entre ses différents territoires.

Afin de répondre aux préoccupations des habitants et des élus des zones moins denses, Pierre Bédier et Patrick Devedjian ont décidé de prendre, dès maintenant, les engagements suivants :

- L'exécutif du département résultant de la fusion comprendra, comme celui des Yvelines aujourd'hui, un Vice-président chargé de la ruralité.
- Ce Vice-président aura des moyens renforcés et sera installé sur l'actuel territoire rural yvelinois pour plus d'efficacité et de proximité.



Les différentes actions de ce plan seront précisées et adoptées lors des séances du conseil départemental de juin et octobre 2017, et au plus tard dans le cadre du budget 2018.